

N° 2019/017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 25 mars 2019

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 mars 2019 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. FLECHON Vincent a donné procuration à Mme **CROUZET** Béatrice

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme **PRUDHON** Claude

M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Absents :

Mme **SERRE** Océane

M. ALLIER Jérôme

M. PARRA Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 10-25/03/2019

MOTION POUR L'HOPITAL DE PRIVAS

Monsieur **JEANNE** Jean-Pierre, Maire présente le dossier aux élus.

Début octobre 2018, le Directeur Général de l'Agence Régional de Santé Auvergne Rhône Alpes annonçait le placement sous tutelle du Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche.

Un déficit important, consécutif à une baisse d'activité et à une augmentation des charges de personnel, appelle à ce stade un soutien financier de l'Agence Régionale de Santé, la nomination d'un administrateur provisoire et à un placement sous tutelle de l'établissement.

Le Conseil Municipal de COUX a pris acte des difficultés que rencontre l'hôpital et souhaite, que dans un avenir proche, le personnel retrouve sérénité et que, de nouvelles perspectives permettent de sortir au plus vite de l'impasse budgétaire actuelle.

Les élus Couxois estiment indispensable, après le rendu de l'administrateur provisoire, la mise en place d'un management et d'une gestion responsable.

N°2019/017 (suite)

Nous entendons beaucoup parler de la fermeture de la maternité, doit-elle à elle seule, porter le déficit de l'hôpital ?

Il nous semble important qu'une direction permanente, dédiée au centre hospitalier permette de développer l'établissement au profit des nombreux usagers de notre bassin de vie.

La fermeture de la maternité, des services de notre centre hospitalier aurait une incidence forte sur l'attrait de notre territoire et l'économie locale.

Il est inconcevable qu'une ville préfecture, en milieu rural et zone de montagne ne dispose pas d'un Centre Hospitalier au service des habitants de son territoire.

Les élus Couxois, affirment leur attachement à la pérennisation des moyens et à la totalité des services du Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche.

Fait à COUX les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

